



Mairie de Vert le Grand

ARRÊTÉ 18/2026

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE**

A MME GROENINCK CECILE, 2^{ème} ADJOINT

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

CANTON DE RIS ORANGIS

Téléphone : 01.64.56.02.72

E-mail : mairie@vertlegrand.fr

Code Postal 91810

Le Maire de la Commune de Vert-le-Grand ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Cécile GROENINCK été élue 2^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du deuxième adjoint,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Mme GROENINCK Cécile dans les domaines suivants :

- conseil municipal enfants
- Petite enfance

ARTICLE 2

Délégation est également donnée à Mme GROENINCK Cécile pour signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation, à l'exception des arrêtés, des contrats, des marchés, des actes concernant la représentation de la commune en justice.

ARTICLE 3 :

Le Maire de la commune de Vert-le-Grand et la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune
- Copie à Mme la Préfète et à M. le receveur municipal.
- Notifié à l'intéressée

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'adjoint :

Fait à Vert-le-Grand,
Le 28 mars 2026,

Le Maire,



Thierry MARAIS